



Achat maison suite signature compromis de vente

Par **clarionn70**, le **27/10/2010** à **11:16**

Bonjour,
Bonjour, j'ai signé un compromis de vente en juillet pour une maison de 170 000 euros avec un apport de 40 000 euros (que je devais avoir suite au divorce de ma nouvelle compagne). Et moi j'ai eu mon accord de prêt pour la différence au jour d'aujourd'hui le divorce va prendre des mois. Si j'ai pas l'argent le propriétaire veut me faire payer 5% de pénalité. a t'il le droit? Mon prêt à moi était accorder sous entendu si je clotûrais mon prêt voiture, donc je me demande si je ne cloture pas mon prêt de voiture le banque me donnera un refus de prêt!
nest-ce valable pour me dégager de la vente?

Par **fabienne034**, le **27/10/2010** à **13:12**

si vous avez un refus de prêt après avoir posé une demande prêt loyalement,
vous ne devez rien
pour tout savoir sur le compromis de vente et les clauses pour le faire annuler:
<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>